

Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2026

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Soitec s'est tenue le mercredi 29 juillet 2026 au Centre de conférences Verso, situé 52 rue de la Victoire, 75009 Paris, France.

L'Assemblée Générale était présidée par Frédéric Lissalde, Président du Conseil d'administration.

Emmanuelle Bely, Secrétaire Générale et Secrétaire du Conseil d'administration, a assuré les fonctions de Secrétaire de séance.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par Bpifrance Participations, représentée par Samuel Dalens, et CEA Investissement, représenté par Julie Galland.

Étaient également présents Laurent Rémont, Directeur Général depuis le 1^{er} avril 2026, Albin Jacquemont, Directeur Financier, les Commissaires aux comptes (Benjamin Malherbe pour le cabinet Ernst & Young Audit et Laurent Genin pour le cabinet KPMG S.A.) ainsi que les administrateurs qui ont pu se rendre disponibles.

1 525 actionnaires, représentant 18 226 040 actions et 26 749 252 droits de vote, étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance. Le quorum s'est élevé à 51%.

L'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration (résolutions n° 1 à 18).

Les résultats des votes sur les résolutions sont disponibles sur le site internet de la Société www.soitec.com, dans la rubrique : Investisseurs – Actionnaires & Analystes – Assemblées générales – Assemblée générale 2026.

Interventions pendant l'Assemblée Générale

Présentation de l'activité et de la stratégie de durabilité

Laurent Rémont, Directeur Général, a pris la parole pour présenter l'activité de Soitec au cours de l'exercice 2025-2026 ainsi que sa stratégie en matière de durabilité.

L'exercice 2025-2026 a été marqué par la poursuite de la correction des stocks chez les clients, pesant sur les volumes en RF-SOI, dans un environnement où la visibilité est restée faible sur plusieurs marchés finaux. Face à ce contexte, le Groupe a fait le choix délibéré de réduire le taux de chargement de ses usines afin de réduire ses propres stocks et rétablir une génération de trésorerie positive. Ainsi, malgré la pression subie sur le chiffre d'affaires (en baisse de 30% sur un an, à périmètre et change constants, à 592 millions d'euros), le Free Cash Flow est redevenu positif à 63 millions d'euros et Soitec affiche un bilan très solide (levier financier de 0,4x l'EBITDA).

En parallèle, la dynamique liée à l'Intelligence Artificielle s'est accélérée, portée notamment par l'essor des investissements des hyperscalers et des besoins croissants au niveau des *data centers* ainsi que de l'Edge AI :

- La division Edge & Cloud AI a affiché une solide performance (+8% sur un an, et +19% hors Imager-SOI), soutenue par l'accélération du produit Photonics-SOI dont le chiffre d'affaires a dépassé 100 millions de dollars.
- La division Communications mobiles a reculé de 41%, principalement sous l'effet des ajustements de stocks clients en RF-SOI, bien que l'adoption du POI se poursuive (illustration apportée par la signature d'un accord pluriannuel avec Skyworks).
- La division Automobile et Industrie est restée en retrait (-44%), reflétant la faiblesse persistante du secteur automobile global.

S'agissant des perspectives pour l'exercice 2026-2027, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre s'est établi à 113 millions d'euros (+23% en organique par rapport au premier trimestre de l'exercice 2025-2026), au-dessus des prévisions initiales, tiré par le doublement sur un an des ventes de Photonics-SOI. La qualification de l'usine de Singapour pour la fabrication en grande série de Photonics-SOI constitue une étape clé pour soutenir cette accélération. Les dépenses d'investissement (CapEx) pour l'exercice 2026-2027 seront modérées à environ 100 millions d'euros grâce à la fongibilité des actifs industriels du Groupe.

En matière de durabilité, Laurent Rémont a réaffirmé que la RSE demeure un avantage compétitif et un axe stratégique clé. La note ESG attribuée par MSCI a été relevée à « AA », positionnant Soitec parmi les leaders de son secteur. Les accomplissements majeurs au cours de l'exercice incluent :

- Une réduction de moitié de la consommation de gaz sur le site de Bernin grâce à la mise en service complète des pompes à chaleur ;
- Un approvisionnement en électricité renouvelable atteignant environ 100% en France et passant à 58% sur le site de Singapour ;
- Une réduction de 30% de l'intensité de prélèvement d'eau depuis l'exercice 2021 (à 0,99 l/cm²), appuyée par un taux de réutilisation de l'eau porté à 49% (très proche de l'objectif de 50% fixé pour 2030) ;
- Des progrès sociaux continus avec 36% de femmes au sein des effectifs du Groupe

- (objectif d'au moins 40% d'ici 2030) et 27% dans le senior management ;
- L'absence d'accident lié à un risque industriel enregistré sur l'exercice.

Présentation des états financiers de l'exercice 2025-2026

Albin Jacquemont, Directeur Financier, a détaillé ensuite les états financiers de l'exercice 2025-2026.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 592 millions d'euros (-30% en organique par rapport à l'exercice précédent, à périmètre et change constants). La marge brute s'établit à 16,3% du chiffre d'affaires (contre 32,1% lors de l'exercice précédent), temporairement impactée par la sous-absorption des coûts fixes liée à la baisse du chargement des usines (~50% contre ~70% l'an dernier), ainsi que par un mix prix/produit défavorable et un effet de change négatif.

La marge d'EBITDA s'est établie à 25,4% (soit 151 millions d'euros). Le résultat opérationnel courant fait apparaître une perte de 8 millions d'euros, reflétant la contraction de la marge brute, bien que partiellement atténuée par une gestion stricte des charges opérationnelles. Les dépenses nettes de R&D sont ramenées à 45 millions d'euros (grâce aux subventions et à l'effet périmètre lié à la cession de Dolphin Design) tout en maintenant le niveau d'effort brut de R&D.

Le résultat net (part du Groupe) enregistre une perte de 220 millions d'euros, sous le poids de 123 millions d'euros d'autres charges opérationnelles non récurrentes et sans impact sur la trésorerie (notamment 41 millions d'euros de dépréciation d'actifs liés au SmartSiC et 29 millions d'euros de dépréciation sur l'extension non équipée du site de Pasir Ris à Singapour), d'une perte de change exceptionnelle au 1^{er} trimestre et de la décomptabilisation d'impôts différés actifs. Ajusté de ces éléments exceptionnels, le résultat net courant ressort à -14 millions d'euros.

Grâce à une maîtrise rigoureuse du besoin en fonds de roulement (+49 millions d'euros de variation positive de trésorerie, portés par la baisse des créances clients et des stocks) et à la réduction de 40% des investissements (CapEx ramenés de 230 à 135 millions d'euros), les flux de trésorerie opérationnels sont restés très solides à 202 millions d'euros, permettant à Soitec de dégager un Free Cash Flow positif de 63 millions d'euros. La dette nette s'est ainsi résorbée à 56 millions d'euros (soit un ratio de levier très mesuré de 0,4x l'EBITDA).

Présentation de la gouvernance du Conseil d'administration

Frédéric Lissalde a présenté la structure et le fonctionnement de la gouvernance du Conseil d'administration. Depuis le 1^{er} avril 2026, le Conseil était composé de 12 membres, dont 70% d'indépendants (hors administrateurs représentant les salariés), 60% de femmes (hors administrateurs représentant les salariés) et deux administrateurs représentant les salariés. Au cours de l'exercice 2025-2026, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois avec un taux d'assiduité moyen de 88%.

Le Président a également présenté les chiffres clés et les activités des quatre Comités spécialisés (le Comité de la Stratégie, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil, et le Comité de la Durabilité) ainsi que les résultats de l'évaluation annuelle du Conseil menée en décembre 2025, qui fait ressortir une satisfaction élevée notamment quant au leadership et à la

transparence des débats.

Frédéric Lissalde a ensuite détaillé le processus rigoureux adopté pour la désignation du successeur de Pierre Barnabé, qui a quitté ses fonctions de Directeur Général le 31 mars 2026 au soir, après avoir annoncé sa démission le 1^{er} octobre 2025. À l'issue de l'examen des candidatures internes et externes par un Comité restreint dédié, le Conseil d'administration a nommé, à l'unanimité, Laurent Rémont en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} avril 2026. Fort de son expérience industrielle et internationale au sein de grands groupes comme STMicroelectronics, Kontron AG et Infineon Technologies, son profil répond en tous points aux exigences définies par le Conseil, à savoir, un leader capable de maximiser la valeur du portefeuille diversifié de produits de Soitec, tout en saisissant de nouvelles opportunités de croissance, en particulier celles portées par l'intelligence artificielle.

Enfin, le Président a exposé l'échelonnement des mandats et les propositions soumises au vote. Les résolutions portant sur la nomination de Laurent Rémont et de Didier Fontaine ainsi que sur le renouvellement de Christophe Gégout et de Delphine Segura Vaylet en tant qu'administrateurs, pour une durée de 3 ans, ont été adoptées. L'Assemblée Générale a également pris acte de la fin du mandat de Maude Portigliatti.

Dès lors, à l'issue de la séance :

- Le Conseil d'administration compte 13 membres ;
- La proportion d'administrateurs indépendants s'élève à 64% et celle de femmes à 45% (hors administrateurs représentant les salariés) ;
- Tous les Comités restent présidés par des administrateurs indépendants (Frédéric Lissalde, Laurence Delpy, Christophe Gégout et Delphine Segura Vaylet).

Présentation de la rémunération des mandataires sociaux pour les exercices 2025-2026 et 2026-2027

Emmanuelle Bely, Secrétaire du Conseil, a présenté les éléments de rémunération des mandataires sociaux :

Au titre de l'exercice 2025-2026 (ex post) :

- L'enveloppe globale allouée aux administrateurs s'est élevée à 691 710 euros.
- Frédéric Lissalde a perçu une rémunération fixe annuelle de 277 667 euros bruts au titre de la présidence du Conseil.
- Pierre Barnabé a perçu une rémunération fixe de 525 673 euros bruts. Au titre de sa rémunération variable à court terme, il lui a été attribué 443 080 euros bruts (correspondant à un taux d'atteinte global de 83,6% des objectifs). L'attribution d'actions de performance dont il a bénéficié au cours de l'exercice (plan Onyx 2028) au titre de sa rémunération variable à long terme est devenue caduque suite à son départ de la Société le 31 mars 2026. Une indemnité de non-concurrence de 262 837 euros a été activée pour une durée de 12 mois afin de protéger le patrimoine technologique et stratégique de la Société.
- Il a été rappelé que les membres du Conseil, le Président et le Directeur Général ont consenti le 19 novembre 2025 à une réduction de 5% de leur rémunération fixe sur une base équivalente à deux mois de fonction, par mesure de solidarité dans le cadre du recours à l'activité partielle au sein du Groupe.

Au titre de l'exercice 2026-2027 (ex ante) :

- L'enveloppe globale annuelle attribuée aux administrateurs reste inchangée à 820 000 euros bruts.
- La rémunération du Président du Conseil reste exclusivement fixe et est maintenue à 280 000 euros bruts.
- La politique de rémunération du nouveau Directeur Général, Laurent Rémont, comprend une rémunération fixe annuelle de 500 000 euros bruts, une rémunération variable à court terme ciblée à 100% du fixe (plafonnée à 150% en cas de surperformance) reposant sur des critères financiers (60%) et extra-financiers (40%), ainsi qu'une rémunération variable à long terme plafonnée à 150% de sa rémunération fixe et soumise à des conditions de performance quantitatives financières et ESG. Une attribution d'actions de performance (plan Onyx 2028), valorisée à 85% de sa rémunération fixe, a été octroyée lors de sa prise de fonction.

Intervention des Commissaires aux comptes

Benjamin Malherbe (Cabinet Ernst & Young Audit) et Laurent Genin (Cabinet KPMG S.A.), Commissaires aux Comptes, sont également intervenus pendant l'Assemblée Générale pour présenter leurs rapports.

Les Commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes annuels et consolidés, attestant de leur régularité, de leur sincérité et de leur image fidèle. Leurs travaux se sont principalement concentrés sur trois points clés d'audit : la reconnaissance du chiffre d'affaires, le contrôle fiscal ainsi que l'évaluation des immobilisations financières.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées constate qu'aucune nouvelle convention soumise à l'approbation de l'Assemblée n'a été conclue pendant l'exercice 2025-2026. Il mentionne toutefois la poursuite des effets des conventions autorisées antérieurement et conclues respectivement avec STMicroelectronics, le CEA et Shanghai Simgui Technology.

Par ailleurs, dans leur rapport sur la certification des informations en matière de durabilité, les Commissaires aux comptes ont confirmé n'avoir identifié aucune erreur, omission ou incohérence importante concernant la conformité du processus mis en œuvre par Soitec pour déterminer les informations publiées (DMA), les informations en matière de durabilité ainsi que la taxonomie sur les indicateurs de durabilité, avec les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) et la réglementation européenne.

Enfin, et concernant les rapports spéciaux sur les opérations sur le capital, les Commissaires aux comptes ont confirmé n'avoir aucune observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission prévues dans les résolutions n° 15 et 16, ni d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée concernant la résolution n°17.

Dialogue avec les actionnaires (questions – réponses)

Le Président a ouvert la séance des questions-réponses. Il a été précisé qu'aucune question écrite n'avait été reçue en amont de l'Assemblée, par la Société.

Question n° 1 : Quelle est l'origine du niveau élevé des stocks au bilan, la situation en matière d'obsolescence et les perspectives de redressement du taux de charge des usines (actuellement à 50%) ?

Le bilan du Groupe est sain, le *Free Cash Flow* est positif et la dette nette continue de baisser. La tendance est à une baisse des stocks en raison de la politique d'ajustement strict de la production sur les livraisons clients et la demande finale. Cette stratégie entraîne temporairement un faible chargement des usines et des charges de sous-activité. Les risques d'obsolescence sont limités et ont fait l'objet de dépréciations rigoureuses en 2026. Concernant le RF-SOI en aval, le niveau des ventes actuelles représente environ 50% de la demande finale.

Question n° 2 : Pouvez-vous apporter des précisions sur le récent accord fiscal conclu avec l'État français, portant sur un maximum de 60 millions d'euros de cash et la perte de 320 millions d'euros de déficits reportables ?

Il s'agit d'un accord sur les principales modalités de résolution de son litige en cours avec l'administration fiscale française. Le différend portait notamment sur la remise en cause de la déductibilité d'une perte comptabilisée sur une créance liée à l'activité solaire dans le cadre du désengagement des activités solaires et sur la valorisation des titres de la société Soitec Microelectronics Singapore Pte Ltd à l'occasion de sa cession à Soitec Asia Holding Pte Ltd. L'accord réduirait les montants de redressement initialement envisagés. Cet accord devrait se traduire par l'abandon par Soitec SA d'environ 320M€ de déficits fiscaux reportables et par un décaissement qui n'excédera pas 60M€ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026-2027.

Question n° 3 : Les récents modèles d'IA développés en Chine (comme Kimi K3) réduisent drastiquement le coût des LLM. Quel est l'impact de cette évolution sur l'industrie des *data centers* et les marchés de Soitec ?

L'enjeu majeur de l'industrie de l'IA est la réduction du coût au *token* pour passer à l'échelle. Cela passe par plusieurs leviers : l'optimisation des modèles, des processeurs dédiés (inférence, agentique) et une meilleure connectivité inter-processeurs. Le Photonics-SOI s'inscrit pleinement dans cette dynamique en remplaçant le cuivre par de la connectivité optique, ce qui réduit considérablement la consommation d'énergie et élimine les temps de latence des processeurs.

Question n° 4 : Quelles sont les opportunités offertes par la technologie SOI pour l'IA, en distinguant l'IA de perception, générative, agentique et l'IA physique ?

Dans les *data centers*, la croissance à court terme est tirée par le Photonics-SOI pour la connectivité optique à haut débit entre GPU (entraînement, inférence, agentique). À moyen et long terme, le développement de l'*Edge AI* et de l'IA physique (*Physical AI*) stimulera la demande de composants basse consommation intégrant de l'analogique et du numérique. Sur ce segment, la technologie FD-SOI dispose d'un avantage compétitif sans équivalent.

Question n° 5 : Pouvez-vous préciser le marché adressable (*TAM*) du Photonics-SOI par GPU/TPU, ainsi que votre présence dans les architectures de référence (ex. NVIDIA) ?

La transition du cuivre vers l'optique pour la connectivité (*scale-out*) s'accélère. Le Groupe évalue continuellement le *TAM* avec ses partenaires mais réserve sa communication exacte sur ce chiffre à une étape ultérieure, le temps de confirmer la vitesse d'adoption sur la partie *scale-up* (interconnexion au sein des racks).

Question n° 6 : Concernant le FD-SOI et l'Edge AI, pourquoi Soitec n'est-il pas présent sur le microcontrôleur STM32 N6 de STMicroelectronics ?

Il appartient à STMicroelectronics de commenter les choix de son portefeuille produits. Il convient toutefois de souligner l'adoption solide et continue du FD-SOI, notamment dans le secteur automobile (radars), l'électronique grand public et auprès de partenaires clés comme GlobalFoundries.

Question n° 7 : Alors que les CapEx diminuent et que la rentabilité est sous pression en raison du sous-chargement des usines, à quel moment anticipez-vous le point d'inflexion positif sur la marge d'EBIT courant, et le Free Cash Flow restera-t-il positif malgré le règlement fiscal ?

L'amélioration de la rentabilité de Soitec est engagée dès cet exercice. La structure des coûts de fabrication, composée d'environ 30 % de coûts fixes et 30 % de charges non-cash, permet d'anticiper un fort levier opérationnel à mesure que le chiffre d'affaires progresse. S'agissant du Free Cash-Flow, et conformément aux usages d'un secteur des semi-conducteurs sujet à la volatilité, le Groupe ne communique pas de guidage annuel, mais confirme que sa trajectoire demeure positive. Tout en maintenant sa politique de guidance trimestrielle sur l'activité, Soitec donne rendez-vous aux investisseurs et actionnaires en novembre pour un point d'étape complet, abordant la suite de l'exercice avec une pleine confiance.

Question n° 8 : Quels sont les risques effectifs justifiant le versement d'une indemnité de non-concurrence de plus de 262 000 euros à l'ancien Directeur Général Pierre Barnabé, alors que celui-ci rejoint Dassault Systèmes ?

La décision du Conseil d'activer la clause de non-concurrence le 19 novembre 2025 a visé à protéger le patrimoine technologique et stratégique de la Société. Au moment de la prise

de décision, le nouveau poste de l'ancien Directeur Général n'était pas public. Sans cette clause, rien ne l'aurait empêché de prendre de nouvelles fonctions, d'accepter un mandat social ou d'être conseiller chez un concurrent direct de Soitec. Il s'agit de l'application normale des règles de protection prévues dans les conditions de rémunération de l'ancien Directeur Général, telles qu'approuvées par l'Assemblée Générale.

Question n° 9 : Comment s'explique le versement de la rémunération variable sur le critère du Free Cash Flow à hauteur de 150% de surperformance pour Pierre Barnabé ?

Le niveau cible (à 100%) de *Free Cash Flow* était fixé à 43 millions d'euros (et le niveau cible (à 50%) était fixé à 30 millions d'euros). Le plafond de surperformance (à 150%) était fixé à 55 millions d'euros. Le résultat réalisé s'étant élevé à 63 millions d'euros, il a dépassé le plafond de surperformance, justifiant l'application du taux de 150%.

Question n° 10 : Au vu du climat social dégradé et des suppressions de postes, quelles sont les raisons qui conduisent le Conseil à proposer le renouvellement du mandat d'administratrice de Delphine Segura Vaylet (Présidente du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil) ?

Delphine Segura Vaylet dispose d'une expertise reconnue et saluée par le Conseil d'administration en matière de gestion du capital humain et de gouvernance. Sa reconduction s'inscrit naturellement dans la continuité des travaux du Conseil.

Question n° 11 : Soitec envisage-t-il de développer des technologies pour de nouveaux segments applicatifs, tels que le secteur du luxe (traçabilité, authenticité) ?

L'exercice 2025-2026 exige une focalisation stricte sur les cœurs de métier et les relais de croissance à fort retour sur investissement rapide, notamment le Photonics-SOI et l'IA. Les ressources et capitaux du Groupe sont en priorité alloués à ces axes stratégiques majeurs.

Question n° 12 : Quelle est l'origine du stock de déficits reportables restant et existe-t-il d'autres risques fiscaux y afférents ?

A la suite de l'accord sur les principales modalités de résolution de son litige en cours avec l'administration fiscale française (abandon d'environ 320M€ de déficits fiscaux reportables et décaissement qui n'excédera pas 60M€ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026-2027), le stock de déficits fiscaux reportables de Soitec serait ramené d'environ 700 millions d'euros à l'ouverture du premier exercice contrôlé (i.e., à l'ouverture de l'exercice 2020) à environ 238 millions d'euros à la clôture du dernier exercice contrôlé (i.e., à la clôture de l'exercice 2022). Cela correspond à la réduction d'environ 320M€ de déficits reportables suite à l'accord trouvé avec l'administration fiscale française et à la consommation ordinaire de déficits. En France, ces déficits reportables sont sans limite de durée d'imputation. L'accord envisagé, dont la signature est prévue dans les prochaines semaines, mettra fin au litige fiscal en cours.

Vote des résolutions

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social 2025-2026 ainsi que l'affectation de la perte de l'exercice social au poste « report à nouveau » créditeur.

Elle a nommé en qualité d'administrateurs, Laurent Rémont, Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} avril 2026, et Didier Fontaine pour une durée de trois ans, et a renouvelé, pour une même durée, les mandats d'administrateurs de Christophe Gégout et de Delphine Segura Vaylet.

Les actionnaires ont approuvé les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce et les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice social 2025-2026 à Frédéric Lissalde, Président du Conseil d'administration, ainsi qu'à Pierre Barnabé, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2026.

L'Assemblée a également approuvé les politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ainsi que celle des administrateurs pour l'exercice 2026-2027 telles qu'elles lui étaient proposées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois (plafond de 5% du capital social, prix maximum de 200 € par action) afin, notamment, de couvrir les plans d'actions gratuites de performance, de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions et d'assurer la liquidité et animer le marché secondaire des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Elle a également renouvelé l'ensemble des délégations et autorisations financières accordées au Conseil d'administration (émissions de titres avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes, augmentations de capital réservées aux adhérents de PEE, réduction de capital par annulation d'actions).

Enfin, les statuts ont été modifiés afin de permettre la convocation des Assemblées Générales par tous moyens conformément à la réglementation.
